



Négociation préavis démission

Par **emilie93**, le **09/07/2008** à **13:09**

Bonjour, rn
Je suis cadre salariée, consultante dans une SSII internationalern
J'ai envoyé ma lettre de démission par AR, puis en présence de mon directeur d'agence j'ai rédigé le courrier de négociation du préavis. Je le lui ai remis et mon directeur d'agence à noter "remise en main propre" le 26/06/2008. rn
La négociation prévoyait une cessation de contrat de travail le 06/07/2008 + règlement de 1mois 1/2 de salaire + solde de tout compte.rn
Mon directeur d'agence m'a indiqué qu'il m'enverrait un courrier de validation de notre entente.rn
A ce jour, le 09/07/2008 je n'ai reçu aucun courrier. rn
Ce matin j'appelle mon directeur pour connaître l'état d'avancement du courrier. rn
Et là ce dernier m'informe qu'il renonce à notre négociation.rn
Ma question est: la date fixée dans le courrier est passée. Pas de nouvelle de mon directeur. Celui a connaissance de ma demande. rn
Est-il en droit de refuser aujourd'hui ma négociation de préavis?
Le courrier qu'il a mentionné "reçu en main propre le 26/06/2008" a t'il une valeur juridique?
rn
merci pour votre retour.